

# Journal du Lot 30<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## DISTINGUONS !

Il semble parfois qu'un courant torrentiel emporte les événements et à peine si l'on a le temps d'en noter quelques-uns au passage. Le bon moyen de ne perdre ni pied ni tête dans ce chaos tumultueux est de s'en tenir à quelques vérités permanentes qui éclaireront notre route si nous voulons marcher à leur lumière. Et d'abord ne doutons pas de la France !

N'en croyons pas certaines voix trop désespérées. Il y a bien des choses qu'on peut encore sauver et l'essentiel. Pour cela, il importe de faire la part du désastre, de renoncer à ce qui est vraiment perdu et qui ne méritait pas de survivre.

C'est-à-dire un régime politique dont la démagogie s'était rendue maîtresse et qui s'est montré indigne de notre pays. Lui a sombré dans la tourmente mais non pas la France avec son génie et son cœur. Le fond même de notre pays est intact. Il est toujours là, solide et sain, avec ses vertus de race, avec ses ressources morales et spirituelles. C'est là-dessus qu'il faut bâtir.

Notre peuple n'avait été qu'à peine entamé par l'infection politicienne et ploutocratique. Un traitement vigoureux le guérira de ce mal et rendra sa force traditionnelle à l'organisme national.

Il faut renoncer sans retour à ce système vermoulu et pourri qui ne tenait plus debout que par la force de l'habitude et dont on voit surnager encore quelques épaves en gurgite vasto, à la surface du vaste abîme, toujours agité. Qu'il soit emporté loin de nous et qu'on ne le revoit plus jamais ce régime de mensonge, dont nous dénonçons depuis longtemps le délabrement et la décomposition qui risquait d'entraîner la patrie dans sa ruine menaçante. Ici même, et bien avant la guerre, nous l'avons écrit assez souvent pour n'être pas soupçonné d'exprimer aujourd'hui une opinion de circonstance. Ces forces mauvaises de désorganisation, nous les avons assez souvent signalées pour être en droit de prétendre à quelque clairvoyance.

Eh ! bien, le tort de certains est de ne pas faire assez nettement la distinction entre ce qui est du système politique effondré et ce qui est du pays, entre les défauts de l'un et de l'autre et d'attribuer au peuple français des tares qui étaient en toute propriété celles des institutions électives et parlementaires.

Oui, il y avait en France une absence à peu près totale d'autorité gouvernementale, mais cela venait des politiciens qui avaient intérêt à la détruire ! Oui, il y avait partout un grand désordre social, mais il était l'œuvre des démagogues qui le créaient et l'entretenaient pour pêcher dans cette eau trouble de profitables mandats politiques ! Oui, l'enseignement donné par nos écoles — et pas seulement les primaires — excitait à la revendication égoïste ; il oubliait d'apprendre l'amour de la patrie, le dévouement à la chose publique, les fortes vertus civiques et militaires, mais c'était pour préparer les enfants à la pratique de ces institutions fondées sur les rivalités sociales, pour les entraîner aux luttes électorales et parce qu'il s'agissait d'en faire, non pas des citoyens, mais des partisans. Oui, l'Etat était desservi souvent et parfois ouvertement combattu par ses propres agents mais parce que d'ambitieux meneurs voulaient se servir pour leurs ambitions personnelles de ces égoïsmes organisés en syndicats.

Et de tout ainsi ! Mais tout cela peut être corrigé sans qu'il soit besoin de défigurer ni d'altérer dans son fond notre vieille et généreuse civilisation française. Là dessus, notre confrère, Pierre Gaxotte, a écrit un article dont la conclusion s'applique si bien à celui-ci que nous ne croyons pouvoir mieux faire que de l'adopter :

« Comme tous les peuples, le peuple français a ses qualités et ses défauts. Il a même ses traditions qui se contredisent et dont il change de temps en temps. La démocratie lui a été fatale parce qu'elle flattait ses travers, encourageait ses défauts et détruisait ses bonnes qualités.

« Il avait gagné la guerre de 1914 malgré les vices de son régime ; « pour quoi, loin d'améliorer nos mœurs politiques, la victoire les rendit « pires, en donnant au corps électoral l'illusion de l'impunité. Les craintes « qui, avant 1914, avaient retenu les élus au bord des grandes imprudences « n'existerent plus. On se crut tout permis et on a tout fait.

« Mais la France réelle n'a engagé dans la guerre ni son cœur, ni son « esprit. Elle n'y a pas même mis toutes ses forces, parce que le faisceau en « était mal noué. Elle n'y a engagé que ses institutions. Elles en sont « mortes... »

Mais les hautes valeurs de notre civilisation sont intactes. Nous n'avons pas à nous renier, nous n'avons qu'à nous retrouver.

Emile LAPORTE.

## Le maréchal PETAIN acclamé par le peuple de France

Après nos confrères quotidiens qui ont donné dans leurs éditions successives tous les renseignements sur le voyage, à Toulouse, à Oudon et à Montauban, il est inutile que nous rapportions en détail les péripéties émouvantes de ce contact entre le glorieux soldat, chef de l'Etat Français, sauveur de la Patrie et le peuple de France qui l'a acclamé de toute sa voix et de tout son cœur !

Salué tout le long de son voyage, de Vichy à Toulouse, par les vivats des groupes qui l'attendaient aux passages à niveau, le maréchal a été l'objet à Toulouse d'une réception populaire où il y avait autant de confiance et de gratitude que de respect.

A sa descente de wagon, le maréchal, en tenue kaki, la seule médaille militaire sur la poitrine (c'est décidément la tenue officielle qu'il a adoptée), est accueilli par le préfet, le général commandant la 17<sup>e</sup> région, le général de division, le président de la délégation spéciale, qui a remplacé le conseil municipal.

Aussitôt traversé le salon de la gare, une clameur formidable couvre un instant la fanfare du 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Applaudissements. Chapeaux et petits drapeaux tricolores agités à bout de bras, plusieurs milliers de Toulousains expriment avec éclat et reconnaissance la sympathie de la foule. Tout de suite, je vais vous dire combien, mêlés aux « Vive Petain » et aux « Vive la France », combien m'ont frappé les cris de « Résurrection, résurrection », cris quasi-religieux, si souvent entendus et dans toutes les manifestations de la journée.

Après la *Marseillaise*, écoutée en silence, le salut du chef de l'Etat au drapeau des fantassins, la foule reprit ses vivats. Si dense qu'elle soit sur la place de la Gare, elle ne cessera pas d'être aussi nombreuse sur tout le parcours, assez long, qui mène au Monument aux Morts et que le cortège parcourt en automobile. Après la sonnerie aux morts, le maréchal dépose une grande gerbe de fleurs éclatantes, tandis que la foule, bouleversée d'émotion, observe une minute de silence.

Ensuite, à la Préfecture, le Maréchal reçoit les autorités et les corps constitués. Qu'on n'imagine pas une cérémonie protocolaire et banale. C'est là tout au contraire une manifestation, un des buts essentiels du voyage. Le Maréchal est venu ici pour expliquer et s'informer. Comment mieux exécuter ces deux tâches qu'en réunissant autour de lui les personnalités les plus représentatives de la région et en les indiquant. Elles sont toutes là, dans le salon Louis XVI de la préfecture, vêtus de leur plus beau et de leur plus simple.

Et successivement le Maréchal s'entretient avec chacun, interroge, pose des questions précises, exige des réponses de même et s'enquiert notamment avec le président de la Chambre des Métiers.

Après les réceptions, le Maréchal réclame par la foule se rend sur la place où il passe lentement devant le public qui l'acclame.

Le Maréchal s'est ensuite rendu à l'Ecole d'Agriculture d'Oudon, qu'il a visité longuement.

Puis ce fut le retour à Toulouse et ce retour qui s'est déroulé hors de l'horaire prévu a bien été la partie la plus émouvante de la journée.

On était en avance. Le chef de l'Etat décida de s'arrêter dans tous les villages traversés à aller et où, comme à aller, les villageois et les enfants massés sur le bord de la route, petits drapeaux tricolores à la main, attendaient son passage.

Castelnau-d'Estreponds. Les voitures freinent. Le Maréchal descend. Et les vivats, les cris accentués qui l'accueillent, le buisson des enfants, agitant leurs drapeaux, massés autour de lui, l'arrêtent un moment. Il est manifeste qu'il est surpris, comme tous le sont, de la chaleur de cette manifestation enthousiaste. Il décide de traverser à pied le village. Derrière lui se masse tout le monde et, juste derrière les personnes qui l'entourent, quatre enfants portant un grand drapeau. Le Maréchal se retourne, les voit, et leur dit :

— Passez devant. Le drapeau de la France doit toujours être en tête.

Toujours acclamé à son retour à Toulouse, le Maréchal salue la foule qui entonne la *Marseillaise*.

Le lendemain, après une nouvelle journée où l'enthousiasme populaire n'a pas cessé de se manifester, le chef de l'Etat est parti pour Montauban, dont l'accueil n'a rien cédé en cordialité respectueuse à celui de la grande cité toulousaine.

Des avions de combat, se suivant sans interruption, ont lancé sur la capitale britannique en tout plus de 1.500 bombes de tous calibres.

Pas de propositions de paix

A la conférence de presse, M. Cordell Hull, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, a déclaré que les bruits répandus à Washington selon lesquels le gouvernement allemand aurait demandé au gouvernement des Etats-Unis de transmettre des propositions de paix à la Grande-Bretagne, sont dénués de fondement.

Accord franco-suisse

Le journal économique officiel de la Suisse annonce la signature d'un accord provisoire de clearing entre la Suisse et la France.

1.500 bombes sur Londres

Malgré des conditions atmosphériques toujours défavorables, l'aviation allemande a bombardé l'Angleterre, l'Ecosse et principalement Londres.

## Informations

### Prochain voyage de M. Laval à Paris

M. Pierre Laval doit aller très prochainement à Paris.

L'ambassadeur, Fernand de Brinon, intermédiaire diplomatique du gouvernement français auprès des autorités allemandes à Paris, doit venir à Vichy, où il confèrera avec M. Pierre Laval.

Le journal économique officiel de la Suisse annonce la signature d'un accord provisoire de clearing entre la Suisse et la France.

Malgré des conditions atmosphériques toujours défavorables, l'aviation allemande a bombardé l'Angleterre, l'Ecosse et principalement Londres.

### EN PEU DE MOTS...

L'avion de ligne, faisant le service de San-Francisco, a été pris dans une tempête de neige, et s'est écrasé dans l'Utah. Les 7 passagers et les 3 hommes d'équipage ont été tués.

## RÉNOVATION NÉCESSAIRE

Le Gouvernement veut rénover la fonction préfectorale. Il veut lui rendre son véritable sens et sa « dignité première ».

Cette « dignité » la fonction préfectorale l'avait-elle donc perdue ? Oui, on peut le dire aujourd'hui. La plupart des nos préfets avaient un bel uniforme et un somptueux cabinet. Ils devaient compter avec les politiciens locaux. Prenaient-ils un arrêté concernant les habitants d'une commune, après avis de services technique, accourait le conseiller général.

— Mon cher ami, disait-il au préfet, votre arrêté est inapplicable.

— Pourquoi donc ?

— Il gêne M. X..., l'industriel ; son usine est là, comme vous savez. C'est un de mes amis, et vous me feriez personnellement plaisir si...

Souvent le conseiller général était député, voire sénateur ; il était « au mieux » avec le ministre de l'Intérieur, dont dépendent les préfets. Un mot à celui-ci et le préfet était plus ou moins bien vu, plus ou moins bien noté !

« Attention, pas de gaffe ! » tel était le mot d'ordre venu d'en haut. Quand le préfet se rendait place Beauvau, il en-

tendait, à la fin de l'entrevue, cette phrase, dont je garantis l'authenticité : « Faites de l'administration et de la politique, mais ne m'attirez pas d'histoire. »

Ainsi se sont perdues des qualités excellentes chez des hommes qui eussent voulu faire de la « grande administration » et que les contingences locales et électorales ligotaient à leur fauteuil doré. Les préfets datent de février 1800. Ils ont remplacé les « directeurs de département ». Napoléon leur avait donné beaucoup de pouvoir, son neveu aussi. Les « préfets de l'Empire » eurent grande allure, s'ils eurent trop souvent le génie de l'intrigue et la dévotion du pouvoir.

Quand on dit d'un préfet qu'il « a réussi », cela veut dire qu'il a su se maintenir en équilibre entre ces deux forces dangereuses : le pouvoir central et les influences locales.

La réforme actuelle, si elle donne à ces hauts fonctionnaires, l'autorité et l'indépendance qu'ils doivent avoir, c'est-à-dire celles de vrais gouverneurs de province, aura sur la vie de nos départements une influence énorme et bienfaisante.

## Chronique du Lot

### AVIS AUX COMMERÇANTS

La Chambre de Commerce commu-

La Chambre de Commerce du Lot rappelle à ses ressortissants, surtout aux détaillants, certains principes essentiels dont la non observation peut entraîner pour eux la comparution devant la Commission de Surveillance des prix et des poursuites judiciaires.

Tout d'abord, il est interdit de faire subir aux marchandises en magasin des hausses que le prochain achat fera ressortir un prix plus élevé que le prix d'achat précédent. La théorie du prix de remplacement n'est pas admise.

En second lieu, quand une marchandise rentre à nouveau en magasin et que le prix en est augmenté par le fabricant, il convient de n'appliquer au nouveau prix que le montant de la hausse, sans prélever un bénéfice sur la hausse elle-même.

Exemple : un article avait été payé 100 francs et vendu 150 francs avec un bénéfice de 50 francs représentant 33 %. Il coûte aujourd'hui 150 francs. Il doit être vendu 200 francs, soit 150 francs, prix d'achat + 50 francs, représentant le bénéfice ancien.

Pour éviter tous les ennuis possibles évoqués au début de ce communiqué, il est indispensable de se bien pénétrer de ces principes.

La Chambre de Commerce du Lot se tient du reste à la disposition de chacun pour fournir tous renseignements complémentaires.

### SECOURS NATIONAL

La Section départementale du Secours national à Cahors communique : Les femmes résidant à Cahors (principalement les femmes de prisonniers, les chômeuses, les réfugiées) qui seraient susceptibles d'exercer des travaux de tricotage à domicile, sont invitées à se faire inscrire au Secrétariat du Secours national, présentement à la Chambre de Commerce, quai Cavaignac.

Si l'inscription a lieu par écrit, prière de donner des détails sur la situation de famille.

### LES COLIS AUX PRISONNIERS

En raison du trafic postal particulièrement intense au moment des fêtes de Noël en Allemagne, les autorités allemandes ont fait savoir à la Croix-Rouge internationale de Genève que les colis postaux de 1 à 5 kilos destinés aux prisonniers ne pourront être acceptés entre le 15 et le 25 décembre.

Pour que les colis puissent être distribués à nos prisonniers avant le 14 décembre, il est nécessaire qu'ils soient expédiés de France avant le 25 novembre, dernière limite.

La Croix-Rouge française demande donc que les familles prennent toutes les dispositions à cet effet.

### AUX EXPULSÉS DE LORRAINE

Les expulsés de Lorraine, anciens employés aux Forges de Hayange, Moyeuville, Houillères de Petite-Rosselle, sont invités à faire connaître à M. de Wendel, à Champagnac-la-Rivière (Haute-Vienne), les renseignements suivants :

Adresse, profession, usine où ils étaient occupés, situation de famille, si possible au moyen d'une pièce justificative, reliquats de traitements ou salaires qu'ils pourraient avoir à revendiquer.

### Les bons d'alimentation des permissionnaires

Afin de permettre aux militaires de se ravitailler pendant la durée de leur permission, l'autorité militaire les dote, au moment de leur départ, de bons spéciaux numérotés de 1 à 10 par journée d'absence. Chaque bon, dont la valeur est basée sur le taux des rations fixées par la réglementation sur la carte d'alimentation, correspond aux quantités de denrées suivantes : Bon n° 1 : 450 grammes de pain ; bon n° 2 : 17 grammes de sucre ; bon n° 4 : 9 grammes de pâtes alimentaires ; bon n° 6 : 60 grammes de viande ; bon n° 7 : 15 grammes de matières grasses ; bon n° 8 : 8 grammes de fromage ; bon n° 9 : 4 grammes de savon. Les commerçants et les restaurateurs doivent accepter ces bons pour militaires sur la base des valeurs sus-indiquées.

### Réglementation de la circulation intérieure

Par décret du 3 novembre 1940, les Français sont autorisés, sous réserve des règles particulières concernant la circulation des automobiles, à circuler librement, c'est-à-dire qu'ils n'ont besoin d'aucun titre de circulation spéciale pour se déplacer sur le territoire français. Il leur suffit de pouvoir justifier à tout moment de leur identité.

Au contraire, l'étranger qui circule hors de la commune où il réside et des communes limitrophes doit être muni d'un document appelé sauf-conduit ou d'une carte de circulation temporaire délivrée par les autorités de police.

Bien entendu, ce décret ne saurait en rien modifier les règles du franchissement de la ligne de démarcation établies par les autorités occupantes.

### ÉCOLE PRATIQUE D'ARTISANAT RURAL DE SOULLAC

Le Directeur informe les jeunes gens sans travail, de 14 à 19 ans, qu'un centre d'initiation professionnelle aux métiers du bâtiment sera créé à l'Ecole d'Artisanat rural de Souillac, à partir du 15 novembre.

Au cours d'un stage, dont la durée ne dépassera pas huit mois, les élèves seront initiés aux travaux suivants (maçonnerie, taille de pierre, plâtrerie, peinture, vitrerie, charpente, couverture, etc.).

Ils seront classés d'après leurs aptitudes et pourront, soit rentrer, au printemps prochain, dans une entreprise de grands travaux et de reconstruction pour y remplacer la main-d'œuvre étrangère, soit poursuivre à l'Ecole l'apprentissage complet d'un des métiers précités.

Les élèves seront entièrement gratuits et les jeunes gens qui ne bénéficient pas de l'allocation journalière pourront recevoir une subvention d'apprentissage qui leur permettra de couvrir leurs frais de pension pendant la durée du stage.

Le Directeur de l'Ecole d'Artisanat recevra les inscriptions, soit par correspondance, soit à son bureau, chaque jour, de 8 h. à 11 h., jusqu'au 15 novembre.

### SURVEILLANCE DES PRIX

Dans sa séance du 31 octobre 1940, le Comité départemental pour la surveillance des prix a renvoyé devant la juridiction de simple police les dossiers de trois commerçants pour infraction à arrêté préfectoral.

En outre, ont été transmis au Parquet en vue de poursuites correctionnelles les dossiers de 14 commerçants qui avaient pratiqué des hausses illicites.

De plus, en raison de la gravité des délits, M. le Préfet a décidé de fermer une boucherie pendant quinze jours et une autre boucherie pour une période de trois semaines.

Enfin, pour avoir acheté des animaux dans les étables et sans autorisation, un boucher et un marchand de bestiaux se sont vus retirer la carte d'acheteur pour une durée de trois mois sans préjudice de sanctions judiciaires.

### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES NÉGOCIANTS EN CHAUSSURES

Les négociants en chaussures de Cahors, réunis en assemblée générale, ont décidé la création d'un syndicat départemental.

Le Bureau provisoire est constitué comme suit : président : Larrive ; vice-présidents : Mme Vve Aladel, Imbert ; secrétaire : Milhau ; trésorier : Baillaugue ; trésorière adjointe : Mme Bénéch.

Il invite instamment tous les négociants en chaussures du département à se grouper autour de cet organisme. Les difficultés actuelles d'approvisionnement ne permettent plus à chacun de nous de rester isolés. Le temps presse ; envoyez votre adhésion, avant le 10 novembre prochain, à M. le Président, Chambre de Commerce du Lot, quai Cavaignac, à Cahors, accompagnée de la somme de 50 fr., montant de la cotisation annuelle.

Une prochaine assemblée générale sera appelée à procéder à l'élection du bureau définitif et définira les règles de ce nouvel organisme corporatif.

### AUX COMMERÇANTS

La Préfecture nous communique : L'attention des commerçants et du public en général est tout particulièrement attirée sur les dispositions de la loi du 27 septembre 1940 qui réprime de la manière suivante certaines infractions en matière de ravitaillement.

Sont passibles d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois et d'une amende de 100 à 10.000 fr. ou à l'une de ces deux peines seulement ceux qui font ou tentent de faire, comme acheteurs ou comme intermédiaires, une opération quelconque sur les denrées ou produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, ainsi que ceux qui, sous une dénomination fautive ou équivoque ou sans dénomination, vendent à des prix supérieurs à leur valeur habituelle ou taxés ces mêmes denrées ou produits.

En cas de récidive, l'emprisonnement est de 2 mois à 1 an et l'amende de 3.000 à 20.000 fr.

Le Tribunal pourra également ordonner l'affichage et la publication du jugement, aux frais du condamné.

Les dispositions de la loi de suris ne sont pas applicables à l'amende.

### Relaxé

Le nommé Carmona, de nationalité espagnole, avait été condamné par le tribunal de Figeac à quatre mois de prison pour vol d'une somme de 2.000 fr. au préjudice d'un ouvrier, son voisin.

Carmona fit appel de ce jugement. Après plaidoirie de M. Louis Lacaize, la Cour d'agen a relaxé Carmona des fins de la poursuite.

### Etrangers en défaut

Pour défaut de sauf-conduit, contrairement à ce qui a été dressé aux nommés José Estéva et Liouvina Lozéro, 35 ans, de nationalité espagnole.

## Nos Echos

### Encore les arbres.

Il nous avait été dit et même écrit que l'on ne touchait pas aux arbres de nos quais, avenues et boulevards sans une absolue nécessité. Et nous nous étions félicités de ces bonnes dispositions que les amateurs de ce qui reste de beau à Cahors ne pouvaient qu'approuver.

Aussi ne fûmes-nous pas peu surpris, l'autre jour, de voir abattu quai de Regourd un ormeau magnifique qui était sur le sol les restes pitoyables d'un tronc dont le diamètre n'aurait pas pu être entouré par les bras de deux hommes bout à bout.

Qu'est-ce qui lui avait valu cette condamnation capitale ? Il ne gênait assurément pas la circulation d'ailleurs si peu exigeante et si peu encombrante en ce moment. Si l'on en juge par la grosseur et la profondeur de ses racines, il devait être solidement implanté dans le sol et ne menaçait pas ruine. Quant à être évité de l'intérieur, il suffisait de voir ce bois plein, d'une densité sans fissure, pour écarter toute supposition de ce genre.

Alors ? Est-ce qu'on va continuer ce massacre et trouve-t-on que les quais de Cahors, autrefois si beaux avec la parure de leurs grands ormeaux, ne soient pas encore assez dénudés ?

Nous savons d'autres villes où, dans tous les lieux publics, les arbres sont entretenus avec un soin jaloux. Quel dommage qu'il n'en soit pas de même à Cahors !

### Eh ! oui, nous le savons !

L'autre soir, à la représentation théâtrale, nous entendions des spectateurs étrangers à la ville échanger, sur l'état de notre salle municipale, des réflexions qui n'avaient rien de flatteur pour notre amour-propre caducien.

Nous ne prétendons, certes, pas que ce petit théâtre soit parfaitement tenu et que les places y soient pour les spectateurs d'une moelleuse commodité. Et ceux qui les ont payées sont parfaitement fondés à le dire et même à s'en plaindre pourvu que cela ne tourne pas à la manifestation bruyante et ne serve pas de motif à débâter contre notre ville et sa population.

Où il aurait besoin de nombreux et coûteux aménagements, appropriations et restaurations, notre vieux théâtre. Mais il y a pour l'instant des soucis plus pressants et tel qu'il est, il permet encore, quand de bons artistes jouent une bonne pièce, de passer une bonne soirée.

# CAHORS

## Allons-y !

Nous disions l'autre jour que le cortège du 1<sup>er</sup> Novembre avait été « au départ » un peu moins désordonné qu'il n'est d'usage à Cahors. Il y avait eu, du moins, une timide tentative de classement et d'organisation. Nous constatons ce petit essai de progrès pour encourager à faire mieux.

Des lecteurs n'ont pas voulu laisser passer cette observation sans nous dire : — Eh ! bien, si vous avez vu l'arrivée sur la place Thiers, vous auriez rentré vos compliments. Comme bouclée et embouteillée, c'était réussi. Toutes les formations du cortège étaient si bien ou si mal mêlées les unes dans les autres que l'ensemble parvint avec beaucoup de peine devant le Monument aux Morts dans un état de confusion parfaite, de véritable « pagaille » et que le dépôt des couronnes et des fleurs se fit au milieu d'un désordre accompli.

Nos lecteurs ont raison et nous n'avions pas tout à fait tort. Nous avions vu le spectacle pénible qu'ils nous rapportent et nous pensions que de n'en rien dire cela valait peut-être mieux. Il paraît que non ! Et puisqu'on nous demande d'en parler, allons-y !

Qu'on y veuille donc à l'avenir et qu'on veuille mettre quelque soin à régler d'avance les détails du cortège, le classement des diverses associations aussi bien dans le défilé que dans leur emplacement à leur arrivée au Monument aux Morts. De même, il importe que le dépôt des couronnes se fasse avec le recueillement qui convient et dans un ordre réglé qui évite la bousculade. Au besoin pourquoi ne pas faire une petite répétition préalable avec les porteurs de couronnes.

Tout cela en vaut la peine et c'est cette ordonnance —

— qui doit donner à ces cérémonies un caractère extérieur de gravité et de solennité qui corresponde aux sentiments qu'elles veulent exprimer.

C'est surtout en pareille matière que le désordre et la négligence sont choquants !

## TRAVAUX ET SURVEILLANCE NÉCESSAIRES

Les promeneurs, et surtout les propriétaires des jardins et des vignes situés à Fontanel, qui suivent le chemin en bordure du ruisseau de la Bartasse, se plaignent, non sans raison, du mauvais état de ce chemin.

Effectivement, depuis quelque temps, par suite du roulage et des eaux, ce chemin n'est pas, surtout la nuit venue, très praticable.

Les usagers, et ils sont assez nombreux, seraient bien satisfaits si le service vicinal voulait bien entendre leurs doléances, et si quelques travaux de nettoyage étaient exécutés.

D'autre part, plusieurs propriétaires de vignes, terrains, villas ont la visite trop fréquente de maraudeurs qui commettent des dégâts assez importants.

Inutile de dire que, ces temps derniers, les arbres fruitiers ont été littéralement saccagés.

Ne serait-il pas possible d'exercer, parfois, un peu de surveillance ?

Nous transmettons ces desiderata à qui de droit, et il est certain que satisfaction sera donnée.

L. B.

## Mort pour la France

Mme Veuve Schonborn, demeurant à Cahors, vient d'avoir la douleur d'être avisée officiellement de la mort de son fils, soldat au 16<sup>e</sup> d'infanterie, décédé des suites de ses blessures, le 19 mai 1940, à Compiègne.

Georges-Edmond-Emile-Marcel Schonborn, qui était le petit-fils du regretté commandant Soulié de Bru, comptait de nombreux amis dans notre ville.

Nous saluons respectueusement sa mémoire et nous adressons à sa mère, Mme veuve Schonborn, à la famille, nos sincères condoléances.

## Naissance

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Henri Desplats, propriétaires à Pradines, viennent d'être les heureux papa et maman d'une superbe fillette qui a été prénommée Annie. C'est leur quatrième enfant. Nous adressons nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

## Voleur de vélo arrêté

Mardi matin, vers 10 heures, le maréchal des logis chef Besançon constatait que le vélo qui lui avait été confié avait disparu. A 15 heures, il le reconnaissait au moment où il allait être expédié vers Cénévières par l'auto.

La police, prévenue, saisissait le vélo et le voleur ne tarda pas à être arrêté. Il s'agit du soldat Verzeroli Jean, 22 ans, qui a été déféré à l'autorité militaire.

## A LA PRÉFECTURE

Notre nouveau Secrétaire général de la Préfecture nous est arrivé d'Alsace dans les circonstances douloureuses qu'on peut imaginer. Avocat au barreau de Mulhouse, on se souvient qu'il avait été élu Secrétaire du Conseil de l'Ordre, c'est avec la mention « très bien » et les félicitations du jury qu'il avait reçu sa licence de la Faculté de Strasbourg, dont il fut plusieurs fois lauréat : en droit civil, en droit administratif, en législation française. La même Faculté lui décerna enfin son Diplôme d'Etudes supérieures de Droit privé.

Ces travaux intellectuels ne l'empêchaient pas de s'intéresser au sport, puisqu'il était président de la Société sportive réputée : le foot-ball-club de Mulhouse.

M. Latscha, dont l'humour alsacien s'apparente par plus d'un côté à la verve gauloise de notre Midi, n'a eu aucune peine à s'adapter dans notre région, où l'homme s'est déjà acquis bien des amitiés, bien que l'administrateur laborieux sache s'imposer et imposer aux autres cette discipline qui fut toujours de mise dans les rudes Marches de l'Est.

Nous renouvelons à M. Latscha nos sincères compliments de bienvenue.

## ARTISANAT FAMILIAL

Union de Syndicats professionnels. — Aux artisans, coiffeurs, blanchisseurs, mécaniciens, teinturiers, repasseuses, etc., etc.

Les adhérents des Syndicats professionnels recevront directement un questionnaire à remplir de façon très précise et à nous retourner d'urgence, pour nous permettre de satisfaire, dans la mesure du possible, à leurs besoins de savon pour novembre.

Les artisans ou artisanes qui ne l'auraient pas reçu sont priés de le demander au 18, rue Brives, Cahors, en joignant un timbre pour l'envoi.

## Aux artisans teinturiers et blanchisseurs

Les artisans (teinturiers, blanchisseurs et blanchisseuses) du Lot, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, vendredi 8 courant, à 20 heures 30, 18, rue Brives. — Le Bureau.

## THEATRE MUNICIPAL

Tournée du Cirque Pinder

Un événement attendu à Cahors. Samedi 9 novembre en soirée et dimanche 10 en matinée et en soirée, la tournée du Cirque PINDER donnera 3 heures de spectacle de cirque et variétés formule 1940. Une innovation unique : La piste sur la scène. Une pléiade d'artistes, de la musique, de la gaieté, des acrobates, des clowns. Venez voir PINDER.

Le dimanche en matinée, les enfants seront admis pour un prix unique de 6 fr. L'œuvre d'avance.

## SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT

La Société des Etudes du Lot rappelle à ses membres qu'elle organise plusieurs promenades dans les rues du vieux Cahors. Son but est de faire mieux connaître et par suite mieux apprécier nos richesses locales.

Ces promenades seront dirigées par M. Jean Fourgous, membre du Conseil de la Société et inspecteur de la Société française d'Archéologie de France.

La première sera réservée aux bas-quois de la ville, autrement dits « aux badernes ».

Primitivement fixée au dimanche 10 novembre, elle a dû être reportée au dimanche suivant, pour des raisons impérieuses.

La seconde aura lieu au printemps prochain et les suivantes au cours de l'été.

Pour la sortie du dimanche 17 novembre, les lieux et heure de rassemblement seront indiqués dans le bulletin municipal, à 13 h. 30.

M. Jean Fourgous fera d'abord une courte causerie rappelant le passé riche d'histoire de notre cité et donnant un exposé général des modes de construction et de décoration adoptés au cours des siècles précédents ; ensuite on ira visiter les quelques immeubles offrant des détails particuliers d'architecture qui se trouvent le long de l'itinéraire suivant : maison de Roulès, rue St-James, impasse de la Chapelle, rue du Japis-Vert, rue St-Trévis, rue Lastié (partie est), rue Mascout, rue Nationale, rue du Docteur-Bergonioux, rue Lastié (partie ouest), rue St-Priest, rue G.-Clemenceau.

Tout ce qui dans ces parours présentera un intérêt archéologique et même historique (facades de maisons, étals, portes, fenêtres, escaliers, inscriptions, etc.), sera signalé à l'attention des membres de la Société, et l'on ne manquera même pas d'évoquer les personnages qui ont habité les maisons les plus caractéristiques, ainsi que les événements ayant eu le quartier pour théâtre.

A l'occasion de chaque promenade, il sera fait, dans la salle de la bibliothèque, une exposition de documents se rapportant au quartier intéressé (cartes, coupures d'archives, gravures, photographies, livres imprimés...).

Le Bureau de la Société est assuré d'avancer du succès de ces promenades ; il a la certitude que les personnes qui auront participé à ces sorties, seront heureuses et étonnées, en se séparant, pour les uns de mieux connaître et pour les autres d'avoir découvert des vestiges du passé de notre ancienne cité cadourcienne.

Le Bureau.

## Vol d'un portefeuille contenant 3.500 francs

Le nommé Espitalier, typographe à l'imprimerie Boulnoy, à Cahors, depuis un mois environ, était en pension au restaurant Montfort.

Ces jours derniers, Mme Bach, propriétaire du restaurant, constatait qu'un portefeuille contenant une somme de 3.500 fr. et placé dans son appartement avait disparu, et, coïncidence suspecte, le locataire Espitalier était parti pour Toulouse.

Mercredi, à son retour, interrogé par M. Reillac, commissaire de police, Espitalier fit des aveux complets. Il reconnut avoir pénétré dans l'appartement de Mme Bach et s'être emparé du portefeuille qui se trouvait dans une armoire. Avec l'argent il avait acheté un costume et s'était rendu à Toulouse.

Espitalier a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison.

## Enseignement primaire

M. Chintard est nommé instituteur à Fontanes, en remplacement de Mme Elise Capelle, nommée à Saint-Dauphins.

## Vente au-dessus de la taxe

Pour vente de sa marchandise au-dessus de la taxe, contrevention a été dressée à M. Molinié, boucher à Cahors.

## Pas en règle

Procès-verbal a été dressé à Mlle R. E. pour défaut de plaque d'identité à son vélo, pour défaut de timbre avertisseur et pour défaut de surface blanche.

## Arrondissement de Cahors

### Albas

Décès. — Notre sympathique compatriote, M. Ferdinand Clavières, vient de mourir à l'âge de 76 ans. Un de ses derniers jours, vivant chez sa fille à Cahors, il manifesta le désir de revenir chez son autre fille à Albas et le lendemain de son retour, il fut terrassé par une congestion cérébrale. Clavières était un excellent journaliste, qui laisse le meilleur souvenir chez tous ceux qui l'occupèrent et dans tout son voisinage. Nos sincères condoléances à ses filles, à ses gendres et à toute la famille.

### Anglars-Juillac

Décès. — Ce n'est pas sans une triste émotion que nous avons appris le décès de M. Paul Frayssé, âgé de 60 ans, à Toulouse. Le regretté défunt qui avait passé son enfance à Juillac avait laissé ici le souvenir d'un bien sympathique et intelligent compatriote. Nous adressons à sa veuve, à son fils, à sa fille et son gendre, Mme et M. Miran, de Pibrac, à la famille Lagarde, de Juillac et à tous les autres parents nos bien sincères condoléances.

### Castelnau-Montrabat

Chute de bicyclette. — M. Armand Augustin, gendarme de notre brigade, effectuait une tournée en vélo, lorsque, dans un virage, la machine dérapa et M. Armand Augustin tomba sur le sol. Dans sa chute, il a été blessé au poignet droit. Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

A la gendarmerie. — M. Jean Conquet, gendarme de notre brigade depuis de nombreuses années, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

### Douelle

Mutuelle-Grêle. — Une « Mutuelle-Grêle » vient d'être constituée à Douelle. Cette caisse porte à quatre le nombre des mutuelles locales : bétail, accidents, incendie et grêle.

### Duravel

Succès universitaire. — Notre jeune compatriote, Robert Daynard, fils de Mme et M. Damase Daynard, hôteliers, a été reçu aux épreuves du baccalauréat (philosophie), et continue ses études à Paris.

Nous lui adressons nos vives félicitations, ainsi qu'à ses parents.

### Puy-l'Évêque

Publication de mariage. — Entre M. Gipoulou Jean-Louis-Maurice, pharmacien à Puy-l'Évêque, et Mlle Jipoulou Marcelle-Elise, sans profession, domiciliée à Laborde, commune de Puy-l'Évêque. Nos félicitations aux futurs époux.

Naissance. — Un superbe garçon prénommé Bernard est né, le 2 novembre, chez Mme et M. Barayre, receveur de l'Enregistrement à Puy-l'Évêque. Nos félicitations aux heureux parents.

Cartes de priorité. — Les mères de familles nombreuses qui n'ont pas encore retiré leur carte de priorité sont invitées à se présenter à la mairie munies du livret de famille et d'une photo de la maman.

### Saint-Médard-Catus

Nos chemins. — Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Francoual, maire, a demandé qu'il soit procédé à l'accomplissement des formalités réglementaires pour arriver à la reconnaissance du chemin rural du Mas-de-Bro.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Hommage aux morts. — La cérémonie annuelle en l'honneur des morts s'est déroulée, selon le rite traditionnel, mais foule aussi nombreuse ne se porta aux points de rassemblement de la place de la Raison et du cimetière.

Le cortège fut formé ainsi qu'il suit : sapeurs pompiers, enfants du bureau de bienfaisance, école des filles, école des garçons, institution Jeanne-d'Arc, collège de jeunes filles, collège de garçons, Groupe sportif figeois, Union sportive, rallye Saint-Hubert, Bleuet de Figeac, Association des combattants de 1870, mutilés, ascendants, section des Médailleurs militaires, Association des combattants de 1914-1918, drapeaux en tête, municipalité et sous-préfet, fonctionnaires et clergé, la foule.

Le général Niessel, la poitrine constellée de décorations, était entouré par les autorités locales. Le glorieux soldat, avant le départ du cortège pour le cimetière, eut un geste très remarqué ; il vint parmi les anciens combattants, il traita en « camarades », et il serra de nombreuses mains.

Un grand nombre de couronnes furent déposées sur le socle du monument aux morts de 1870 et au cimetière sur le monument des morts de 1914-1918.

Surveillance des prix. — Dans son audience du 29 octobre, le tribunal de simple police a prononcé 19 condamnations pour vente de marchandises au-dessus de la taxe, non affichage des prix, racolage hors des marchés, vente et achat de bétail avant l'ouverture du marché, vente de pains frais, condamnations de 1 fr. à 15 francs.

### Saint-Céré

Etat civil d'octobre. — Il a été enregistré dans le courant du mois d'octobre :

Naissances : Jacqueline Chamalot, rue Faidherbe ; Anne Lhéude, au Sol de Trémelle ; Jean Desruds, aux Tuilleries ; Jeanne Lacaze et Marie Lacaze, avenue du Docteur-Roux ; Pierre Riom, rue Pasteur.

Mariages : Marcel Poujade, avenue Charles-Bourseul, et Maria Roux, même adresse ; Pierre Moulène, de Laval-d'Écère, et Zélie Vaillès, rue Parnelle ; Adrien Marmie, de Lardy, et Lucienne Galvica, avenue du Docteur-Roux ; Louis Couderc, place de la République ; et Pierrette Féron, 35, rue du Fort-Louis, à Dunquerque.

Décès : Marius Sindou, manoeuvre, 24 ans, avenue du Docteur-Roux ; Jeanne Labrunie, veuve Joly de Bresillon, 75 ans, avenue du Docteur-Roux ; Frédéric Cougnard, 78 ans, avenue du Docteur-Roux ; Julie Landes, épouse Darnis, 73 ans, rue Parnelle ; Guillaume Mercadier, 81 ans, avenue du Docteur-Roux ; Antoinette Marmie, veuve Lasbordes, 76 ans, quai des Récollets ; Marie Lacaze, deux jours, avenue du Docteur-Roux.

A l'abattoir municipal. — Il a été abattu à l'abattoir de St-Céré, dans le courant du mois d'octobre pour la consommation : 8 bœufs, 75 veaux, 4 brebis, 64 agneaux, 90 porcs, soit un total de 13.391 kilos de viande nette.

Pour l'expédition : 1 bœuf, 1 vache, 27 veaux, soit 2.400 kilos de viande nette.

### St-Jean-de-Laur

Mort du doyen de la commune. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Victor Gluzel, décédé à l'âge de 90 ans. Il était le doyen d'âge de la commune.

Avec lui disparaît un vétéran de 1870. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une assistance nombreuse qui a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

### Terrou

Grave accident. — Le jeune Claude Laborderie, âgé de 3 ans et demi, tout en jouant, a renversé une marmite contenant de l'eau bouillante. Le pauvre enfant a été gravement brûlé. Après les soins qui lui ont été donnés, son état s'est sensiblement amélioré.

## 40 ans, madame ? attention !

Bientôt, vous allez ressentir les premiers maux de l'âge critique. Peut-être avez-vous déjà quelques vertiges, de la congestion du visage après les repas, des bourdonnements d'oreilles, des mouches devant les yeux. Vous êtes plus fatiguée qu'autrefois au moment de vos époques, vous avez les jambes lourdes, vous grossissez. Prenez donc des Gouttes Floride. C'est un remède excellent pour celui qui atteint la quarantaine. Les Gouttes Floride agissent à la fois sur le sang, le cœur, les veines et les organes féminins. Elles vous préparent à subir sans accidents la transformation qui va s'opérer en vous et vous aideront à conserver une apparence jeune et séduisante. Thes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Oh ! il n'avait pas besoin de lui dire qu'il ne l'aimait pas, elle le sentait bien ! Depuis le premier soir où elle avait jugé opportun de repousser ses avances, n'avaient-ils pas vécu en étrangers l'un et l'autre ? Qu'il fût dix heures du soir ou une heure du matin, avec quelle correction, dont il ne se départissait jamais, Ruitz gagnait sa chambre et s'y enfermait !

Dieu sait pourtant que maintenant, connaissant mieux son mari, elle eût accueilli plus favorablement ses avances, s'il avait voulu reprendre le ton du premier jour !

Mais voilà, Monsieur affectait de se désintéresser complètement de sa femme ! Il estimait probablement que c'était à elle de faire les premiers pas. Il n'avait plus à renouveler ses attentions du début !

Je ne vous aime pas, avait-il dit tout à l'heure.

Avec quel orgueil proclamait-il ses sentiments d'indifférence !

Evidemment, elle non plus ne l'aimait pas. Avant lui, elle avait eu soin de le lui exprimer. Mais enfin, en parlant ainsi, elle n'avait fait qu'obéir à la pudeur instinctive des jeunes femmes qui n'ont pas à faire des avances à un homme, même quand cet homme est leur mari. C'est une question d'amour-propre, et elle ne pouvait agir différemment... après, surtout, qu'il avait eu l'audace de prendre connaissance de la lettre à sa mère sans qu'elle l'y eût autorisé... Ce geste, d'ailleurs, situait tout de suite l'odieux personnage.

D'abord, elle se jugea très malheureuse et incomprise. Ce Miguel qui se montrait toujours très courtois, avait été en réalité d'une méchanceté calculée avec elle... Et cette froideur désespérante au moment du départ !

Oh ! il n'avait pas besoin de lui dire qu'il ne l'aimait pas, elle le sentait bien ! Depuis le premier soir où elle avait jugé opportun de repousser ses avances, n'avaient-ils pas vécu en étrangers l'un et l'autre ? Qu'il fût dix heures du soir ou une heure du matin, avec quelle correction, dont il ne se départissait jamais, Ruitz gagnait sa chambre et s'y enfermait !

Dieu sait pourtant que maintenant, connaissant mieux son mari, elle eût accueilli plus favorablement ses avances, s'il avait voulu reprendre le ton du premier jour !

Mais voilà, Monsieur affectait de se désintéresser complètement de sa femme ! Il estimait probablement que c'était à elle de faire les premiers pas. Il n'avait plus à renouveler ses attentions du début !

Je ne vous aime pas, avait-il dit tout à l'heure.

Avec quel orgueil proclamait-il ses sentiments d'indifférence !

Evidemment, elle non plus ne l'aimait pas. Avant lui, elle avait eu soin de le lui exprimer. Mais enfin, en parlant ainsi, elle n'avait fait qu'obéir à la pudeur instinctive des jeunes femmes qui n'ont pas à faire des avances à un homme, même quand cet homme est leur mari. C'est une question d'amour-propre, et elle ne pouvait agir différemment... après, surtout, qu'il avait eu l'audace de prendre connaissance de la lettre à sa mère sans qu'elle l'y eût autorisé... Ce geste, d'ailleurs, situait tout de suite l'odieux personnage.

D'abord, elle se jugea très malheureuse et incomprise. Ce Miguel qui se montrait toujours très courtois, avait été en réalité d'une méchanceté calculée avec elle... Et cette froideur désespérante au moment du départ !

## Arrondissement de Gourdon

### Souillac

Etat civil du mois d'octobre. — Naissances : Pierrette-Josette Moncuquet, rue de la Halle ; Jeanne Linol, hameau de Saint-Etienne ; Annie-Louise Brédèche, rue de la Halle ; Simone Thomas, avenue Gambetta.

Mariages : Pierre Bonnet, comptable, domicilié rue Nationale, et Valérie Laval, couturière, domiciliée au hameau de Pressignac ; Gabriel-Louis Castanel, propriétaire au Pigeon, commune de Souillac, et Solange Gautier, cultivatrice, domiciliée au hameau de Veysselade, commune d'Évoignies (Dordogne).

Décès : François Dupuy, cultivateur, 66 ans, quartier du Pounhaut.

### Strenquels

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Fos, née Charazac Anastasie, décédée aux Quatre-Routes, chez Mme Baffara où elle s'était retirée. Mme Fos qui était âgée de 81 ans, était la veuve de M. Fos Antonin, qui fut, pendant 40 ans, conseiller municipal et 15 ans, maire de Strenquels.

Les obsèques de Mme Fos ont été célébrées à Strenquels, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies

Le flacon : 5 fr. 85

## Dernière heure

Après la visite du Maréchal Pétain à Toulouse

Une déclaration de M. Peyrouton

Avant de quitter Toulouse, M. Peyrouton, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, a tenu à rassembler les représentants de la presse pour leur dire combien le Maréchal Pétain a été non seulement très satisfait de l'accueil chaleureux des Toulousains, mais plus encore fort impressionné par leur discipline.

M. Peyrouton a dit notamment : D'abord, — le Maréchal Pétain a dit à plusieurs reprises à nous tous, à M. le Préfet, il a été enthousiasmé par l'accueil que lui a réservé Toulouse.

Je tiens à préciser que c'est le premier déplacement officiel qu'il ait fait, et il l'a fait dès que nous avons pu quitter Vichy.

Je fais appel à ceux de nos confrères qui vivent avec nous à Vichy ; nous y travaillons dans les conditions matérielles les moins bonnes.

Une certaine partie de l'opinion publique a voulu voir, dans ce séjour prolongé à Vichy, comme un oubli, ou comme une indifférence tout au moins à l'égard de la France occupée. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est une interprétation fautive et, même, injurieuse. Le Maréchal et son gouvernement, plus que quiconque, souffrent, dans leur action et dans leur sensibilité, de ce dualisme de la France. Mais nous ne sommes pas seuls, et beaucoup trop de gens sont portés à l'oublier. Si on pense que la puissance occupante manifeste sa présence de Dunquerque à Biarritz, on comprendra peut-être certaines attitudes.

Le Gouvernement français, installé à Vichy, a fourni, en trois mois, une œuvre juridique, de rénovation, d'adaptation, considérable. C'est une œuvre conçue dans l'esprit national, social, réaliste.

Ce sont les bases de la vie économique de la France et de sa vie politique que le gouvernement, instruit par l'expérience, est en train de changer.

Sous l'ancien régime, par la faute des hommes peut-être, mais, à coup sûr, sous la poussée d'une évolution incluse dans les principes mêmes du régime parlementaire tel qu'il s'était déformé chez nous, la notion de partis, qui comporte celle de luttes, avait submergé la notion d'Etat, seule génératrice d'une politique de construction...

...La France se relèvera, redeviendra grande, s'affirmera à nouveau dans une paix féconde, si chaque Français, si chaque Française, rejetant tout un passé d'erreurs qui ne proflita qu'aux chefs de bande et à leurs complices, s'attache à faire de lui-même, dans sa famille, à l'Etat, aux champs, au bureau, son devoir, et tout son devoir. Au prix de cet effort seulement, nous pourrions renaitre.

Lucadourcel, le 31 octobre 1940.

Le Maire : FELZINES

Imp. COUÉSIANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

## 437 mandats à M. Roosevelt contre 94 à M. Willkie

Voici les chiffres officiels du scrutin communiqué à 9 heures (heure de New-York) :

M. Roosevelt obtint la majorité des suffrages dans 37 Etats, avec 437 mandats électoraux ; M. Willkie obtint la majorité dans onze Etats avec 94 mandats électoraux. On sait que le nombre total des mandats est de 531.

M. Roosevelt est donc réélu, pour la troisième fois président des Etats-Unis.

M. Roosevelt fera appel à la collaboration de M. Willkie

L'un des premiers gestes du président sera, selon une source généralement bien informée, de faire appel à la collaboration de son adversaire républicain afin de servir au mieux les intérêts de la nation, la tâche du gouvernement consistant à mettre l'hémisphère américain à l'abri de la guerre en parachevant le plus rapidement possible le système de défense militaire naval et aérien.

Tranquillité complète aux Antilles françaises

Les correspondants des journaux américains qui ont visité les Antilles françaises soulignent l'absence de tout élément susceptible de menacer les bonnes relations existant entre les Etats-Unis et ces colonies françaises et enregistrent le fait qu'une complète tranquillité règne dans ces îles.

PETITES ANNONCES

ESPERE-GARE : A louer maison neuve, 4 pièces, jardin 600 m<sup>2</sup>. Prix : 2.500 fr. Ecrire ou s'adresser : VINCENTS Jean-Marie, St-Vincent-Rive-d'Oit.

Le Gazogène GOHIN-POULENC

Affirme sa supériorité technique

Abaissement de 20 ans de recherches

Le seul ayant un filtrage parfait

Agent exclusif pour le Lot : Robert PALAME

place Thiers, CAHORS

ETUDES ET DEVIS SUR DEMANDE

Tél. 257

ON DEMANDE bon ouvrier cordonnier.

S'adresser : Cordonnerie, rue G.-Clemenceau, 18.

RECHERCHE chambre meublée, à louer. Faire offres au Bureau du Journal.

JEUNE FILLE demande place vendeuse. Prendre adresse au Bureau du Journal.